

ABRI ouvert – Auvent - Carport

Ne créé pas de surface de plancher – pas de surface taxable

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
- déclaration préalable (travaux sur autre construction)

- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
Cerfa téléchargeable sur www.chambery.fr – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

- Plan de masse à l'échelle faisant apparaître l'implantation de l'auvent avec indication des distances aux limites séparatives et des hauteurs.

- Plans des façades à l'échelle avant et après travaux
- Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Descriptif des matériaux et des teintes utilisés

***Si abri voiture (préciser s'il s'agit d'une place de stationnement existante)

dans le formulaire de déclaration au calcul des impositions :

- dans le cadre 1.1 : déclarer 0 m² de surface taxable
- dans le cadre 1.3 : déclarer le nombre de places de stationnement créées par le projet / ne rien mettre si place de stationnement existante

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information